PROVINCE DE QUÉBEC MRC DES MASKOUTAINS MUNICIPALITÉ DE LA PRÉSENTATION

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de La Présentation, tenue mardi le 2 juin 2020, à 20 heures, à la salle du Conseil, située au 772, rue Principale, La Présentation.

Sont présents

Mesdames les conseillères : Mélanie Simard

Louise Arpin

Georges-Étienne Bernard Messieurs les conseillers :

> Martin Nichols Rosaire Phaneuf Jean Provost

formant quorum, sous la présidence de Monsieur le maire Claude Roger.

Est aussi présente, Madame Josiane Marchand, directrice générale et secrétaire-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE 1-

Monsieur le maire Claude Roger procède à l'ouverture de la séance à 20h01.

2-**COVID-19 – SÉANCE TENUE À HUIS CLOS RÉSOLUTION NUMÉRO 107-06-20**

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 3 juin 2020;

Considérant l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

Considérant que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux dont la présente séance soit tenue à huis clos;

Il est proposé Mélanie Simard Appuyé par Rosaire Phaneuf Et résolu à l'unanimité

Que la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et qu'un enregistrement audio soit mis sur le site internet de la Municipalité dès que possible après la séance.

3-ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR **RÉSOLUTION NUMÉRO 108-06-20**

Il est proposé par Rosaire Phaneuf Appuyé par Georges-Étienne Bernard

Et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour et de laisser le point divers ouvert.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance
- 2 COVID-19 - Séance tenue à huis clos
- 3. Acceptation de l'ordre du jour

- 4. Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2020
- 5. Acceptation des comptes
- 6. Période de questions
- 7. Rapport du délégué à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains
- 8. Loisirs Information des représentants du CCL
- 9. Dépôt du rapport du maire sur les faits saillants
- 10. Sécurité civile Entente d'entraide mutuelle Municipalité Saint-Jude
- 11. Sécurité civile Entente d'entraide La Compagnie de Transport Maskoutaine Inc.
- 12. Sécurité civile Entente d'entraide Salle de réception chez Jacques
- 13. Bandes riveraines Délégation de compétences Demande à la MRC des Maskoutains
- 14. Programme d'aide à la voirie locale Volet accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL)
- 15. Réparation du tracteur John Deere
- 16. Embauchage d'un employé de voirie saisonnier Étudiant
- 17. Empierrement sur l'accotement de certaines parties des chemins Autorisation
- 18. Travaux d'aménagement d'un stationnement sur la rue de l'Église Mandat à la firme d'ingénierie Consumaj, experts-conseils
- 19. Travaux de resurfaçage de la piste cyclable Approbation du devis et autorisation d'aller en appel d'offres sur invitation
- 20. Réparation de ponceaux dans le rang Salvail Nord Mandat à Excavation Luc Beauregard inc.
- 21. Calibration des compteurs d'eau Mandat à Les Compteurs d'eau du Québec
- 22. Demande de modification au règlement régional 05-164 relatif à la protection des boisés de la MRC des Maskoutains Demande d'abattage d'arbre pour des activités liées aux carrières et sablières
- 23. Demande de permis de rénovation dans la zone CH-101 régie par un PIIA 748, rue Principale Décision suite aux recommandations du CCU
- 24. Servitude de passage en faveur du 267, rue Charles-A-Gauttier Mandat à François Malo, arpenteur géomètre et Me Maxime David, notaire
- 25. Divers
- 26. Dépôt de la correspondance
- 27. Levée de l'assemblée

4- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2020 RÉSOLUTION NUMÉRO 109-06-20

Considérant que les membres du Conseil municipal ont tous reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire mentionnée en titre;

Il est proposé par Mélanie Simard Appuyé par Jean Provost Et résolu à l'unanimité

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2020, tel que rédigé.

5- ACCEPTATION DES COMPTES RÉSOLUTION NUMÉRO 110-06-20

PAIEMENTS ANTICIPÉS

C2000161	D	Gibeault Johanne	Chèque annulé: C2000161	(325,00) \$
C2000259	D	Petite Caisse	Remboursement petite caisse	86,90 \$
C2000260	D	Giguère Guylaine (William Houde Ltée)	Semence à gazon / loisirs	420,00 \$
C2000261	I	Télébec	Télécopieur du 10-04/9-05	177,67 \$
C2000262	D	Courrier de Saint-Hyacinthe	Appel d'offres déneigement	379,42 \$
C2000263	D	Ville de Saint-Hyacinthe	Cour régionale du 01-01/31-03	1 174,81 \$
C2000264	R	Services Exp inc.	Hon. prof. doc./amiante démol	3 863,16 \$
C2000265	R	Leprohon	Maintenance climatisation gym	659,96 \$
C2000266	I	La Capitale Assureur	Assurance collective mai	2 944,04 \$

C2000267	D	Postes Canada	Jounal avril	244,02 \$
C2000268	R	Laplante Brodeur Lussier inc.	Audit au 31-12-2019	8 623,13 \$
C2000269	ı	Groupe Maskatel LP	Internet pavillon 02-05/01-06	63,18 \$
C2000270	i	Réseau Internet Maskoutain	Téléphone IP mai	152,92 \$
C2000271	R	Ferme Beldor inc.	Balayage trottoir & piste cyclable	617,39 \$
C2000272	D	Giguère Guylaine	Remb. encre	36,78 \$
C2000272	D	Fonds d'information sur le territoire	Mutations mars & avril	50,00 \$
C2000274	D	Groupe CCL	Permis barre rouge et verte	150,98 \$
C2000275	ı	Konica Minolta	Copies avril	44,53 \$
C2000276	i	Konica Minolta	Location photocopieur juin	155,64 \$
C2000277	D	Messier Lise	Remb. Méditation	22,50 \$
C2000277	D	Chambre de Commerce St-Hyacinthe		350,67 \$
C2000270	D	St-Germain Raphael	Act. sportive gym vers. 2/2	100,00 \$
C2000279	D	Leblanc Lison	Yoga vers. 2/2	177,40 \$
C2000280	D	Gibeault Johanne	Cours méditation vers. 2/2	104,00 \$
C2000281		Roger Frédéric	Remb. act. gym Alexia Roy-Roger	18,00 \$
C2000282	D D	•		13,80 \$
C2000283		Services de Cartes Designatins	Abonnement agendrix Timbres	323,08 \$
	D	Services de Cartes Desjardins	Abonnement zoom	
C2000283	D	Services de Cartes Desjardins		200,00 \$
C2000283	D	Services de Cartes Desjardins	Pastilles couleurs égout	279,64 \$
C2000283	D	Services de Cartes Desjardins	Frais de ct visa sur achat	4,44 \$
C2000284	D	Bergeron Mylène	Remb. soccer Jacob	88,00 \$
C2000285	D	Lussier Caroline	Remb. Yoga	39,60 \$
C2000286	D	Trépanier Marie-Ève	Remb. Soccer Bastien & Julien	140,00 \$
C2000286	D	Trépanier Marie-Ève	Remb act gym Éliane, M-Ève & Stép	118,80 \$
C2000286	D	Trépanier Marie-Ève	Remb act. gym Bastien & Julien	36,00 \$
C2000287	D	Lecomte Amélie	Remb act. gym Éliane & Aurélie	36,00 \$
C2000288	D	Bolduc Marie-Pierre	Remb. soccer Camille & Ema	140,00 \$
C2000289	D	Haineault Sylvain	Remb. soccer Rémy	70,00 \$
C2000290	D	Lampron Karine	Remb. act. gym Kellyanne Martel	18,00 \$
C2000291	D	Bell Mobilité inc.	Cellulaires voirie mai	108,00 \$
C2000292	D	Bernard Julie	Remb act. gym William & Edouard	36,00 \$
C2000293	D	Dubreuil Annie	Remb. futsal Philippe Joyal	18,00 \$
C2000294	D	Nadeau Sabrina	Remb. soccer Anthony Chagnon	60,00 \$
C2000295	D	Corriveau Caroline	Remb.act. gym Kellya & Daliev	36,00 \$
C2000296	D	Thomson Reuters Canada	Loi aménagement maj 48	168,00 \$
C2000297	D	Fredette Line	Remb. Yoga	39,60 \$
C2000298	D	Benoit Biancamano Marie-Odile	Remb. soccer Abigaelle & Ethan	130,00 \$
C2000299	D	Gélinas Mylène	Remb. soccer Malik & Mathéo	100,00 \$
C2000299	D	Gélinas Mylène	Remb. act. gym Malik & Mathéo	36,00 \$
C2000300	D	Biggs Myriam	Remb. soccer Nylan Perreault	60,00 \$
C2000301	D	Briggs Kim	Remb. soccer Maïka,Nathan, Ale	200,00 \$
C2000302	D	Plante Emmanuelle	Remb. soccer Étienne & Samuel	100,00 \$
C2000303	D	Zicat Noémie	Remb. soccer Floranne, Charlin	120,00 \$
C2000304	D	Takla Justine	Remb. soccer Jeanne	60,00 \$
C2000305	D	Adam Frédéric	Remb. soccer Elie	70,00 \$
C2000305	D	Adam Frédéric	Remb.act. gym Elie Adam	18,00 \$
C2000306	D	Lauzé Roxane	Remb. soccer Thomas	70,00 \$
C2000307	D	Leclerc Kathleen	Remb. soccer Jérémy & Julia	110,00 \$
C2000308	D	Charpentier Andrée-Ann	Remb. soccer Félix	40,00 \$
C2000308	D	Charpentier Andrée-Ann	Remb. act. gym Félix Méthot	18,00 \$
C2000309	D	Bureau Cynthia	Remb. soccer Laurent	40,00 \$
C2000310	D	Rhéaume Marie-Hellene	Remb. soccer Félix	40,00 \$

C2000311	D	Doguin Virginio	Remb. soccer Albert	40,00 \$
C2000311	D	Paquin Virginie Beauregard Isabelle	Masques / covid19	312,00 \$
C2000312	_	Bolduc Nathalie	'	18,00 \$
	D	3,		
C2000314	D	Roy Claude	Remb. act. gym Félix Bernard	18,00 \$
C2000315	D	Naima Julie	Remb. act. gym Noah Boucher	18,00 \$
C2000316	D -	Pelletier Marc-Antoine	Remb. act. gym Étienne Pelletier	18,00 \$
C2000317	D	Lussier Marie-Eve	Remb. act. gym Zachary	18,00 \$
C2000318	D	Marquette Josiane	Remb. act. gym Alix Veilleux	18,00 \$
C2000319	D	Giroux Stéphanie	Remb. act. gym Thomas	18,00 \$
C2000320	D	Joyal Cathy	Remb. act. gym Alexi	18,00 \$
C2000320	D	Joyal Cathy	Remb. act. gym Alexis & Léo	36,00 \$
C2000321	D	Guindon-Papineau Sandra	Remb. act. gym Frédérique Field	18,00 \$
C2000322	D	Falardeau Véronique	Remb. act. gym Xavier Wilson	18,00 \$
C2000323	D	Guilbault Isabelle	Remb. act. gym Guillaume Allard	18,00 \$
C2000324	D	Savoie Elyse	Remb. act. gym Antoine Cordeau	18,00 \$
C2000325	D	Palardy Marie-Catherine	Remb. act. gym Ema Mongeau	18,00 \$
C2000326	D	Ringuet Amélie	Remb. act. gym Léonie Drouin	18,00 \$
C2000327	D	Lambert-Morin Keven	Remb. act. gym Justin Lambert	18,00 \$
C2000328	D	Durocher Karine	Remb. act. gym Noah Ruest	18,00 \$
C2000329	D	Messier Valérie	Chèque annulé: C2000329	(18,00)\$
C2000329	D	Messier Valérie	Remb. act. gym Joanie Adma	18,00 \$
C2000330	D	Leclerc Martin	Remb. act. gym Samuel Girouard	18,00 \$
C2000331	D	St-Pierre Annie	Remb. act. gym Anthony Désy	18,00 \$
C2000332	D	Simard David	Remb. act. gym Jérôme Simard	18,00 \$
C2000333	D	Lambert Francine	Remb. Méditation	22,50 \$
C2000334	D	Gendron Monique	Remb. Méditation	22,50 \$
C2000335	D	Cloutier Solange	Remb. Méditation	22,50 \$
C2000333	D	Rémillard Diane	Remb. Méditation & yoga	62,10 \$
C2000330	D	Hébert Ginette	Remb. Méditation	22,50 \$
C2000338	_	Lamarche Audrey	Remb. Méditation	22,50 \$
C2000339	D	Duquette Tania	Remb. Méditation	22,50 \$
C2000340	D	Alix Denise	Remb. Yoga	39,60 \$
C2000341	D	Bisaillon Johanne	Remb. Yoga	39,60 \$
C2000342	D	Courtemanche Sylvette	Remb. Yoga	39,60 \$
C2000343	D	Côté Suzanne	Remb. Yoga	39,60 \$
C2000344	D	Chicoine Brigitte	Remb. Yoga	39,60 \$
C2000345	D	Masse Jocelyne	Remb. Yoga	39,60 \$
C2000346	D	Audette Chantal	Remb. Yoga	39,60 \$
C2000347	D	Benoit France	Remb. Yoga	39,60 \$
C2000348	D	Blouin Joëlle	Remb. Yoga	39,60 \$
C2000349	D	Pétrin Chantal	Remb. Yoga	39,60 \$
C2000350	D	Briand Marie-Claude	Remb. Yoga	39,60 \$
C2000351	D	Mougeot Sandra	Remb. Yoga	39,60 \$
C2000352	D	Larose Dominique	Remb. Yoga	39,60 \$
C2000353	D	Mailhot Mélanie	Remb. act. gym Félix Tétreault	18,00 \$
C2000354	D	Lemieux Germain	Remb. act. gym Cédrick Lemieux	18,00 \$
C2000355	D	Picard Marie-Josée	Remb. act. gym William & Félix Desmarte	36,00 \$
C2000356	D	St-Martin Michel	Remb. act. gym Jacob St-Martin	18,00 \$
C2000357	D	Giguère Hélène	Remb. act. gym Etienne & Vincent Norber	36,00 \$
C2000358	D	Véri Vito	Remb. act. gym Enzo Véri	18,00 \$
C2000359	D	Boulianne Corinne	Remb. act. gym Jao Gauthier	18,00 \$
C2000360	D	Payne Karine	Remb. act. gym Anthony Payne Petit	18,00 \$
C2000361	D	Fredette Martin	Remb. act. gym Laurent Fredette	18,00 \$

C2000362	D	Desmarais Debbie	Remb. location gym Hip-Hop	130,00	\$
C2000363	D	Morin Julie Remb. loc. gym hockey cosom		175,00	\$
C2000364	D	David Maxime	Remb. location gym baseball	175,00	\$
C2000365	R	Régie Int. d'Acton et des Maskoutains	Bacs roulants bruns & verts	2 710,10	\$
C2000366	D	Purolator inc.	Retour équip. eau usée/avensys	4,82	\$
C2000367	R	Rampes et Balcons Précision inc.	Pieux vissés / jardins monarques	264,44	\$
C2000368	D	Messier Valérie	Remb. act. gym Joanie Adam	18,00	\$
C2000369	R	Trafic Innovation Inc.	Afficheur vitesse & panneaux	6 063,21	\$
C2000370	D	Desjardins Assurances Générales	Dossier 499, rg Petits-Étangs	525,02	\$
C2000371	D	Guertin Rosanne	Remb. franchise et matériaux	619,01	\$
L2000030	- 1	Hydro-Québec	T. soccer du 24-03/03-04	21,47	\$
L2000030	- 1	Hydro-Québec	Piste cyclable 19-02/20-04	11,44	\$
L2000030	- 1	Hydro-Québec	Garage du 18-02/17-04	527,13	\$
L2000030	- 1	Hydro-Québec	Piste cyclable 18-02/17-04	67,29	\$
L2000030	- 1	Hydro-Québec	Rue Lépine 15-02/16-04	25,28	\$
L2000030	- 1	Hydro-Québec	Pav. loisirs 15-02/16-04	1 537,48	\$
L2000031	- 1	Ministre du Revenu du Québec	DAS Provincial avril	12 489,71	\$
L2000032	I	Agence des Douanes et du Revenu	DAS Fédéral avril	4 465,49	\$
L2000033	I	Retraite Québec	RREM élus avril	737,22	\$
L2000034	I	Desjardins Sécurité Financière	Ass. Coll. employés avril	1 937,75	\$
L2000036	I	Hydro-Québec	Éclairage public avril	1 068,69	\$
L2000036	I	Hydro-Québec	Gym du 23-03/20-04	1 563,49	\$
L2000037	I	9078-3184 Québec inc.	Office 365 du 2-05/01-06	179,71	\$
				60 433,71	\$

SALAIRES VERSÉS EN MAI 2020 : 45 349,45 \$

I : IncompressibleR : RésolutionD : Délégation

COMPTES À PAYER

Laferté et Letendre inc.	Ct joint lisse cabane baseball	(16,53)\$
Laferté et Letendre inc.	Matériaux cabane de baseball	16 780,49 \$
Kemira Water Solutions Canada inc.	Sulfate D'alun Étangs Aérés	5 089,44 \$
Courrier de Saint-Hyacinthe	Remplacement Coord. loisirs	432,31 \$
M.R.C. Des Maskoutains	Quote-Part vers. 2/3	64 140,00 \$
M.R.C. Des Maskoutains	Hon. Élargissement de l'Église	207,00 \$
Garage Pierre Laflamme enr.	Pneus GMC 6 roues	500,12 \$
R. Bazinet & fils Ltée	Essence camion de voirie	522,73 \$
Régie De L`A.I.B.R.	Eau consommée Du 25-03/30-04	20 472,69 \$
EMCO Québec Crédit	Membrane / travaux voirie	968,93 \$
Eurofins Environex	Analyses eaux usées avril	139,70 \$
Eurofins Environex	Analyses eau potable avril	206,39 \$
Gestion Marcel G. Gagné inc.	Épandeur / Garage	63,23 \$
Location d'équipements Maska	Ct Loc. excav. pompage Michon	(154,76)\$
Location d'équipements Maska	Loc. exc. station Michon	635,41 \$
Location d'équipements Maska	Loc. exc. drain lois.rép.gazon	138,42 \$
Ressorts Maska inc.	Inspection Camion GMC 2006	127,39 \$
Bertrand Mathieu Ltee	Loc. rouleau pierre Salvail N	1 379,70 \$
Ville de Saint-Hyacinthe	Entente Serv. inc. vers. 2/2	144 475,50 \$
Laganière Mini-Moteur enr.	Chaîne & Lame / scie mécanique	38,30 \$

,		496 871,23
Desjardins Entreprises	Frais Monético	20,00
Banque Royale du Canada	Remb. Cap. & Int. F-150 mai	882,11
Bérard Yves	Travaux de Voirie	1 348,75
Gaudette Raymonde	Baril D'eau de Pluie	50,00
Yvon Auclair et fils enr.	Arbres et arbustes Jardins Monarques	681,52
Ministre des Finances	Sûreté du Québec vers. 1/2	179 362,00
Technologies Bionest inc.	Ent.Inst. sept. 1240 Salvail Sud	289,74
Technologies Bionest inc.	Ent. Inst.sept. 1432 Salvail Nord	289,74
Giguère Guylaine	Remb. encre couleur	45,98
Réseau Internet Maskoutain	Téléphone IP juin	152,92
Serrurier Fabris (1993) Inc.	Clés / Losirs	90,26
Serrurier Fabris (1993) inc.	Boîte Aimantée / Garage	5,69
Patrick Archambault Transport inc.	Terre À Jardin / Projet Monarques	1 034,78
Patrick Archambault Transport inc.	Paillis Aires de Jeux	321,93
Patrick Archambault Transport inc.	Topsoil Loisirs Rép. Drain	344,93
Patrick Archambault Transport inc.	Topsoil Pompage Michon	2 529,45
Patrick Archambault Transport inc.	Sable Terrain Volleyball	597,87
Patrick Archambault Transport inc.	Pierre / Terrains Fer & Baseball	804,82
Therrien Couture Joli-Coeur sencrl	Hon. Prof. Dossier Général	657,66
Groupe Ultima inc.	Aug. Valeur Biens Divers	33,00
Impressions KLM	Journal mai	1 293,47
JLD-Laguë	Rép. Vitre Bissée Tracteur Gaz	628,23
JLD-Laguë	Transmission Tracteur John Deere	4 897,17
JLD-Laguë	Bras / Débrouissalleuse	149,29
Kréatif	Ent.Site Web 30-08-20/29-08-21	143,72
Kréatif	Nom Domaine 01-06-20/31-05-21	28,74
Kréatif	Hébergement Site Web	297,79
Martech inc.	Panneaux de Signalisation	3 435,17
Telmatik	Syst. Alerte 01-05-20/30-04-21	2 701,91
Excavation Luc Beauregard inc.	Rép. Acc. & Fossé Rte 137	1 020,41
Excavation Luc Beauregard inc.	Pierre Cabane de Baseball	570,64
Excavation Luc Beauregard inc.	Pierre Stationnement Synagri	1 103,29
Excavation Luc Beauregard inc.	Terre terrain de baseball	689,85
Excavation Luc Beauregard inc.	Union / rép. fuite d'eau	38,29
Excavation Luc Beauregard inc.	Trav. Extra & mat. baseball	3 053,93
Excavation Luc Beauregard inc.	Excavation cabane de baseball	7 185,94
Cardio Choc	Électrode / défib pavillon	178,21
Aquatech Societe de Gestion de l'eau	Prélèvement eau potable mai	387,58
Aquatech Societé de Gestion de l'eau	Traitement eaux usées mai	1 448,03
Produits Beta Petrochemie	Ballot Ratine / garage	78,76
Produits Beta Petrochemie	Assainissant mains entrée caisse	110,38
Textiles Beau-Fort (1983) Inc.	Toiles opaques / pavillon	195,46
Régie Int. d'Acton et des Maskoutains	Matières organiques mai	5 894,35
Régie Int. d'Acton et des Maskoutains	Matières recyclables mai	5 140,84
Régie Int. d'Acton et des Maskoutains	Résidus domestiques mai	8 550,15
Buropro Citation	Papeterie / bureau	155,48
Services Exp inc.	Devis Trav. Amiantes/768 Princale	1 724,63
Services Exp inc.	Devis Trav. Amiantes/768 Princale	1 724,63

MONTANTS ENCAISSÉS EN MAI 2020

Permis émis	700,00 \$
Intérêts arr. taxes et comptes à recevoir	446,78 \$
Inscriptions - Cam de jour	7 492,99 \$
Inscriptions - Activités du Gymnase	-3 474,40 \$
Location locaux Gymnase	-480,00 \$
Frais d'exploitation Caisse mai	365,25 \$
Divers:	
Remb. congrès COMBEQ	724,34 \$
Indemnité action collective lié à un forfait cellulaire	327,91 \$
TOTAL - DÉPÔTS	634 517,13 \$
<u>DÉPÔTS DIRECTS</u>	
Remboursement MAPAQ	1 040 592,82 \$
Régie intermunicipale redevances TPS-TVQ MARS 2020	1 132,22 \$
Intérêts banque mai	205,56 \$
MAMH - Compensation école	10,00 \$
MTQ - Subvention déneigement tranche 3 et 4	5 163,79 \$
Paiement comptant règlement d'emprunt 04-41	4 374,67 \$
TOTAL - DÉPÔTS DIRECTS	1 051 479,06 \$
GRAND TOTAL	1 685 996,19 \$

Considérant les rapports remis aux élus et les informations données concernant les comptes et salaires payés, les montants encaissés et les comptes a payé;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf Appuyé par Martin Nichols Et résolu à l'unanimité

De ratifier les paiements anticipés effectués en mai 2020 pour un montant total de 60 433,71 \$;

De ratifier le paiement des salaires versés en mai 2020, au montant total de 45 349,45 \$;

D'autoriser le paiement des comptes à payer listés pour juin 2020, au montant total de 496 871,23 \$;

De prendre acte de la perception des revenus du mois de mai 2020, au montant de 1 685 996,19 \$.

6- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance.

7- RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

Madame la conseillère Louise Arpin, déléguée à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, donne un rapport sommaire des sujets discutés lors de la séance du mois de mai 2020.

- Collecte à trois voies - Appel d'offres 2021-2025 - Adjudication du contrat

8- LOISIRS - INFORMATION DES REPRÉSENTANTS DU CCL

La présidente du CCL, Madame Mélanie Simard et Monsieur le conseiller Rosaire Phaneuf informent les membres du Conseil des derniers développements au sein des Loisirs.

- Aucune réunion de prévue;
- Préparation de l'ouverture du camp de jour, annonce du gouvernement concernant des nouvelles subventions.

9- DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS

Afin de me conformer aux exigences de l'article 176.2.2 du Code municipal, à titre de maire de la Municipalité de la Présentation, je viens présenter à l'ensemble des contribuables un rapport sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2019. Ce rapport sera publié dans la prochaine édition du Journal municipal.

1. APPEL SOMMAIRE DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2019

Le rapport financier pour l'année 2019, ainsi que le rapport de l'auditeur indépendant, Monsieur André Brodeur, comptable professionnel agréé chez Laplante Brodeur Lussier inc., ont été déposés au Conseil municipal lors de la séance ordinaire du 7 avril 2020.

Le rapport financier indiquait, au 31 décembre 2019, des revenus de 4 568 173 \$, des dépenses de 3 970 236 \$, des affectations et conciliations fiscales au montant de 35 704 \$ laissant un surplus des revenus sur les dépenses de 562 233 \$, portant ainsi les **surplus accumulés affectés et non affectés à 1 387 455** \$, avant le transfert de la somme à calculer pour le secteur « égouts » à transférer au surplus affecté à la vidange des étangs aérés, totalisant une répartition des fonds comme suit :

•	Surplus accumulé non affecté :	751 240 \$
•	Réserve pour vidange des boues :	176 806 \$
•	Réserve pour allocation de départ des élus :	27 245 \$
•	Réserve pour Fonds de parc :	3 036 \$
•	Surplus affecté au centre Synagri	56 000 \$
•	Budget an prochain (2020)	373 128 \$

TOTAL DES SURPLUS AU 31/12/2019 : 1 387 455 \$

Tel que prévu dans le rapport aux citoyens de l'année 2018, une augmentation significative a été remarquée au niveau du surplus accumulé non affecté à la fin de l'année 2019. Les 3 derniers terrains de la rue Mathieu ont été vendus en 2019.

2. INFORMATIONS DIVERSES CONCERNANT L'ANNÉE FINANCIÈRE 2019

- Acquisition d'un nouveau véhicule municipal;
- Panneau de contrôle station de pompage Morin;
- Balançoire parents / enfants;
- Travaux d'aqueduc, pluvial et sanitaire rue Mathieu;
- Ponceau rang Salvail Sud;
- Système de surveillance centre Synagri;
- Augmentation de la programmation d'activités pour le Centre Synagri;
- Reconduction des matinées gourmandes
- Échange d'une partie de terrain 870 rue Principale avec Commission scolaire de St-Hyacinthe et la Municipalité;
- Échange de terrain rue Desmarais avec la Municipalité et la Commission scolaire de St-Hyacinthe;
- Aménagement oasis Jardins monarques et obtention d'une subvention de 16 000 \$ dans le cadre du Fonds de développement rural;
- Obtention d'une subvention de la sécurité civile de 25 000 \$ pour le soutien de la préparation aux sinistres.

3. RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL

Conformément aux dispositions du Code municipal, voici l'état de la rémunération mensuelle versée aux membres du Conseil pour l'exercice de leur fonction, au cours de l'année 2019 :

Maire de la Municipalité

Rémunération : 1 695.00 \$

Allocation de dépenses : 847.50 \$ Pour un total de 2 542.50 \$ par mois

Conseillers de la Municipalité

Rémunération : 423.75 \$

Allocation de dépenses : 211.88 \$ Pour un total de 635.63 \$ par mois

MRC DES MASKOUTAINS: Pour siéger au Conseil de la MRC des Maskoutains, incluant les comités auxquels il est appelé à participer dans le cadre de ses fonctions, le Maire a reçu la somme de 801.88 \$ par mois, soit une rémunération de 534.59 \$ et une allocation de dépenses de 267.29 \$.

RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS: Pour siéger au Conseil de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, le délégué mandaté reçoit une compensation de **102.34 par mois**, soit une rémunération de 68.23 \$ et une allocation de dépenses de 34.11 \$.

RAPPORT DÉPOSÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2020

CLAUDE ROGER, Maire	

10- SÉCURITÉ CIVILE – ENTENTE D'ENTRAIDE MUTUELLE – MUNICIPALITÉ SAINT-JUDE RÉSOLUTION NUMÉRO 111-06-20

Considérant que le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il est entré en vigueur le 9 novembre 2019;

Considérant qu'à compter du 9 novembre 2019, les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux définis dans le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre devront être en vigueur sur le territoire;

Considérant que la Municipalité a complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et que des mesures exposées dans le rapport doivent être réalisés en priorité pour permettre d'atteindre les objectifs du dit règlement ainsi que de l'article 194 de la Loi sur la sécurité civile;

Considérant qu'une des mesures consiste à conclure une entente avec le propriétaire des bâtiments désignés pouvant servir de centres de services substituts aux personnes sinistrées ou d'hébergement temporaire afin de déterminer les modalités s'appliquant lors d'un sinistre relativement à leur utilisation;

Considérant que les municipalités de La Présentation et de Saint-Jude souhaitent convenir entre elles d'une entente leur permettant de faire appel, au besoin, au personnel de l'autre municipalité pour pallier aux obligations qu'elles doivent rencontrer;

Considérant le projet d'entente présenté aux membres du conseil;

Il est proposé par Martin Nichols Appuyer par Louise Arpin Et résolu à l'unanimité

D'approuver l'entente d'entraide mutuelle relative à la sécurité civile entre la Municipalité de La Présentation et la Municipalité de Saint-Jude.

D'autoriser le maire, Monsieur Claude Roger, ou en son absente le maire suppléant, Monsieur Georges-Étienne Bernard et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Josiane Marchand ou en son absence, la secrétaire-trésorière adjointe, madame Guylaine Giguère, à signer cette entente pour et au nom de la municipalité.

11- SÉCURITÉ CIVILE - ENTENTE D'ENTRAIDE - LA COMPAGNIE DE TRANSPORT MASKOUTAINE INC. RÉSOLUTION NUMÉRO 112-06-20

Considérant que le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il est entré en vigueur le 9 novembre 2019;

Considérant qu'à compter du 9 novembre 2019, les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux définis dans le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre devront être en vigueur sur le territoire;

Considérant que la Municipalité à complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mars 2018 et que des mesures exposées dans le rapport doivent être réalisés en priorité pour permettre d'atteindre les objectifs du dit règlement ainsi que de l'article 194 de la Loi sur la sécurité civile:

Considérant qu'une des mesures consiste à conclure des ententes avec divers partenaires pour des besoins particuliers afin de déterminer les modalités s'appliquant lors d'un sinistre relativement à leur utilisation;

Considérant que la municipalité et la compagnie de Transport Maskoutaine Inc. souhaitent convenir d'une entente pour permettre à la Municipalité d'obtenir un service de Transport pour venir au secours des personnes évacuées lors de sinistre;

Considérant le projet d'entente présenté aux membres du conseil;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf Appuyer par Mélanie Simard Et résolu à l'unanimité

D'approuver l'entente avec la compagnie de Transport Maskoutaine Inc. pour le secours aux personnes évacuées lors d'un sinistre en mesure d'urgence;

D'autoriser le maire, Monsieur Claude Roger, ou en son absente le maire suppléant, Monsieur Georges-Étienne Bernard et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Josiane Marchand ou en son absence, la secrétaire-trésorière adjointe, madame Guylaine Giguère, à signer cette entente pour et au nom de la municipalité.

12- SÉCURITÉ CIVILE – ENTENTE D'ENTRAIDE – SALLE DE RÉCEPTION CHEZ JACQUES RÉSOLUTION NUMÉRO 113-06-20

Considérant que le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il est entré en vigueur le 9 novembre 2019;

Considérant qu'à compter du 9 novembre 2019, les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux définis dans le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre devront être en vigueur sur le territoire;

Considérant que la Municipalité a complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et que des mesures exposées dans le rapport doivent être réalisées en priorité pour permettre d'atteindre les objectifs du dit règlement ainsi que de l'article 194 de la Loi sur la sécurité civile;

Considérant qu'une des mesures consiste à conclure une entente avec le propriétaire des bâtiments désignés pouvant servir de centres de services substituts aux personnes sinistrées ou d'hébergement temporaire afin de déterminer les modalités s'appliquant lors d'un sinistre relativement à leur utilisation;

Considérant que la municipalité de La Présentation et la Salle de réception chez Jacques souhaitent convenir entre elles d'une entente pour un centre de coordination et un centre d'hébergement substitutif ;

Considérant le projet d'entente présenté aux membres du conseil;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard Appuyer par Jean Provost Et résolu à l'unanimité

D'approuver l'entente entre la Municipalité de La Présentation et la Salle de réception chez Jacques pour un centre de coordination et un centre d'hébergement substitutif, le tout tel que décrit dans l'entente.

D'autoriser le maire, Monsieur Claude Roger, ou en son absente le maire suppléant, Monsieur Georges-Étienne Bernard et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Josiane Marchand ou en son absence, la secrétaire-trésorière adjointe, madame Guylaine Giguère, à signer cette entente pour et au nom de la municipalité.

13- BANDES RIVERAINES - DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES - DEMANDE À LA MRC DES MASKOUTAINS RÉSOLUTION NUMÉRO 114-06-20

Considérant le document préparé par la MRC des Maskoutains intitulé « Projet bandes riveraines – Propositions », présenté au conseil des maires de la MRC des Maskoutains, le 11 mars 2020, que vise à améliorer la protection des bandes riveraines sur le territoire de la MRC;

Considérant que les municipalités de la MRC des Maskoutains appliquent présentement les règles en matière de bandes riveraines, selon leurs réglementations respectives;

Considérant que l'application et l'interprétation de mesures relatives aux rives varient d'une municipalité à l'autre peuvent être interprétées différemment, d'où une approche inégale;

Considérant qu'il est impératif d'uniformiser l'application des dispositions réglementaires en matière de protection des bandes riveraines des cours d'eau conformément aux dispositions de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (PPRLPI) applicable à l'ensemble du territoire de la province du Québec;

Considérant que la rive représente à la fois un habitat pour la faune et la flore, ce qui favorise la biodiversité, un écran face au réchauffement excessif de l'eau, une barrière contre les apports de sédiments aux plans d'eau, un rempart contre l'érosion des sols et des rives, un régulateur du cycle hydrologique, un filtre contre la pollution de l'eau, en plus de servir de brise-vent et de corridor naturel;

Considérant qu'une meilleure sauvegarde de la valeur écologique et environnementale des rives des cours d'eau exige une uniformisation de l'application des mesures relatives aux rives des cours d'eau à l'échelle régionale, du moins dans le milieu agricole;

Considérant que l'application des mesures relatives aux rives des cours d'eau de la zone agricole suscite des problématiques soutenues contrairement au secteur urbain, lesquelles problématiques se doivent d'être adressées sans plus de délai;

Considérant qu'il s'agit là d'un enjeu environnemental majeur et de santé publique qu'on ne peut écarter ou repousser à plus tard;

Il est proposé par Jean Provost Appuyé par Rosaire Phaneuf Et résolu à l'unanimité

Et résolu que le Conseil décrète ce qui suit :

- 1) De recommander que l'application réglementaire des mesures relatives à la protection des bandes riveraines soit désormais déléguée à la MRC des Maskoutains, pour la zone agricole et ce, dans le but explicite de se doter d'une application uniforme sur l'ensemble du territoire de la MRC des Maskoutains et étant donné que celle-ci assure déjà le service d'entretien des cours d'eau, qu'elle est en soutien aux comités de bassin versant, qu'elle bénéficie de ressources humaines en place et que des orientations à cet effet sont déjà établies à travers ses outils de planification du territoire, tels que le schéma d'aménagement ou le PDZA;
- 2) De demander à la MRC des Maskoutains d'établir une seule orientation applicable et claire à l'ensemble du territoire de la MRC qui serait soumise au plus tard à l'automne 2020 pour adoption, et ce, en vue d'une application réglementaire régionale uniforme à partir du début de l'année 2021.

14- PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - VOLET ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL (AIRRL) RÉSOLUTION NUMÉRO 115-06-20

Considérant que la Municipalité de La Présentation a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

Considérant que la Municipalité de La Présentation désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet AIRRL du PAVL;

Considérant que la Municipalité s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère ;

Considérant que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

Considérant que la Municipalité de La Présentation choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux ;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard Appuyer par Martin Nichols Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celle-ci, l'aide financière sera résiliée.

15- RÉPARATION DU TRACTEUR JOHN DEERE RÉSOLUTION NUMÉRO 116-06-20

Considérant que nous avons dû faire transporter le tracteur au garage pour faire réparer la transmission;

Considérant qu'une fois rendus au garage, nous avons profité pour faire un entretien annuel;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf Appuyer par Mélanie Simard Et résolu à l'unanimité

D'entériner les travaux qui ont été faits sur le tracteur John Deere 6330, par la compagnie JLD Lague pour un montant total de 4 897.17\$, incluant les taxes.

16- EMBAUCHAGE D'UN EMPLOYÉ DE VOIRIE SAISONNIER – ÉTUDIANT RÉSOLUTION NUMÉRO 117-06-20

Considérant que depuis plusieurs années, un employé de voirie saisonnier est embauché durant la période estivale;

Considérant qu'il est nécessaire d'embaucher cet employé pour effectuer les travaux d'entretien (tonte de gazon, entretien du terrain des loisirs, etc.);

Il est proposé par Louise Arpin Appuyé par Mélanie Simard Et résolu à l'unanimité

De vérifier avec nos étudiants déjà à l'emploi par la Municipalité si l'offre peut les intéresse pour cet été ou d'entamer les procédures d'appel de candidatures pour le poste d'employé de voirie saisonnier – étudiant et à faire la sélection des candidats pour les entrevues;

D'autoriser la directrice générale à faire l'embauche d'un l'étudiant pour la période estivale.

17- EMPIERREMENT SUR L'ACOTTEMENT DE CERTAINES PARTIES DES CHEMINS – AUTORISATION RÉSOLUTION NUMÉRO 118-06-20

Considérant qu'à plusieurs endroits sur le territoire, il manque de la roche dans l'accotement des chemins et qu'il devient nécessaire de corriger la situation;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard Appuyé par Louise Arpin Et résolu à l'unanimité

D'autoriser les travaux d'empierrement sur l'accotement de certaines parties des chemins sur le territoire de la Municipalité.

18- TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN STATIONNEMENT SUR LA RUE DE L'ÉGLISE – MANDAT À LA FIRME D'INGÉNIERIE CONSUMAJ, EXPERTS-CONSEILS RÉSOLUTION NUMÉRO 119-06-20

Considérant la résolution numéro 266-12-19 concernant la demande au ministère des Transports pour l'aménagement de cases de stationnement dans l'emprise de la rue de l'Église;

Considérant que le ministère des Transports n'a pas d'objection à la réalisation des travaux à condition de respecter plusieurs de leurs normes;

Considérant que nous devons présenter des plans et devis au ministère avant d'effectuer les travaux;

Considérant les offres de services de deux firmes d'ingénieries;

Il est proposé par Martin Nichols Appuyé par Jean Provost Et résolu à l'unanimité

De mandater la firme d'ingénierie Consumaj, experts-conseil pour la préparation des plans et devis, le tout selon leur offre de service du 7 mai 2020, au coût de 4 000\$, plus les taxes.

D'autoriser le paiement de la facture une fois les travaux complétés.

19- TRAVAUX DE RESURFACAGE DE LA PISTE CYCLABLE – APPROBATION DU DEVIS ET AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION RÉSOLUTION NUMÉRO 120-06-20

Considérant le devis déposé par la directrice générale pour les travaux de resurfaçage de la piste cyclable;

Considérant la Politique de gestion contractuelle en vigueur relativement aux appels d'offres;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf Appuyé par Louise Arpin Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale à procéder à l'invitation de soumissionnaires pour les travaux de resurfaçage de la piste cyclable sur le territoire de la Municipalité;

D'approuver les dispositions du devis qui seront transmises aux soumissionnaires invités.

20- RÉPARATION D'UN PONCEAU DANS LE RANG SALVAIL NORD – MANDAT À EXCAVATION LUC BEAUREGARD INC. RÉSOLUTION NUMÉRO 121-06-20

Considérant qu'un ponceau dans le rang Salvail Nord doit être réparé;

Considérant les discussions avec l'entrepreneur Excavation Luc Beauregard, les travaux auront lieu à un tarif horaire au lieu d'un montant forfaitaire;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard Appuyé par Jean Provost Et résolu à l'unanimité

De mandater Excavation Luc Beauregard inc. pour la réparation du ponceau dans le rang Salvail Nord, le tout selon la feuille de tarification des équipements de l'année 2020;

D'autoriser l'achat de deux tuyaux en acier galvanisé d'une longueur de 30 pieds avec un collet au coût de 6 313,64\$, plus les taxes, de la compagnie Soleno Inc.;

D'autoriser le paiement de la facture relative à ces travaux lorsqu'ils auront été exécutés.

21- CALIBRATION DES COMPTEURS D'EAU – MANDAT À LA COMPAGNIE LES COMPTEURS D'EAU DU QUÉBEC RÉSOLUTION NUMÉRO 122-06-20

Considérant que les règles énoncées par le MAMH concernant la gestion de l'eau potable exigent de faire calibrer annuellement les compteurs d'eau (débitmètres) des chambres de lecture qui sont utilisés par la Municipalité pour calculer la quantité d'eau distribuée aux citoyens;

Considérant l'offre de service reçue à cet effet;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf Appuyé par Martin Nichols Et résolu à l'unanimité De mandater les compteurs d'eau du Québec pour procéder à la calibration de trois compteurs d'eau municipaux, situés au Grand Rang, au rang des Petits-Étangs et au 5^e Rang au prix total de 855\$, plus les taxes:

D'autoriser le paiement lorsque les travaux auront été faits.

22- DEMANDE DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT RÉGIONAL 05-164 RELATIF À LA PROTECTION DES BOISÉS DE LA MRC DES MASKOUTAINS – DEMANDE D'ABATTAGE D'ARBRE POUR DES ACTIVITÉS LIÉES AUX CARRIÈRES ET SABLIÈRES RÉSOLUTION NUMÉRO 123-06-20

Monsieur Jean Provost mentionne un intérêt dans ce dossier et se retire du vote.

Considérant que la Municipalité La Présentation a reçu une demande visant l'agrandissement d'une sablière existante et que ce projet implique l'abattage d'arbres protégés par le règlement régional 05-164 relatif à la protection des Boisés;

Considérant que le règlement régional 05-164 relatif à la protection des Boisés prévoit qu'il est permis d'abattre des arbres dans le but d'aménager ou d'agrandir une carrière ou une sablière exclusivement sur le site des carrières St-Dominique;

Considérant que le projet ne vise pas l'abattage d'arbre pour la mise en culture des sols tel que décrit à l'article 4.4 du règlement régional 05-164;

Considérant que le projet ne vise pas l'abattage d'arbre à plus de 30% tels que décrits à l'article 4.3.4 du règlement régional 05-164;

Considérant la position favorable du Conseil municipal face au projet soumis à la Municipalité visant l'abattage d'arbres dans le but d'aménager ou d'agrandir une carrière ou une sablière;

Considérant que les Élus municipaux souhaitent également favoriser le maintien et l'amélioration du couvert forestier sur le territoire de la Municipalité La Présentation;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard Appuyé par Martin Nichols Et résolu à l'unanimité

De demander à la MRC des Maskoutains de modifier le Règlement régional numéro 05-164 relatif à la protection des Boisés afin d'autoriser l'abattage d'arbre dans le but d'aménager ou d'agrandir une carrière ou une sablière

De demander à la MRC des Maskoutains que cette modification soit accompagnée de mesures compensatoires quant à l'abattage d'arbre dans le but d'aménager ou d'agrandir une carrière ou une sablière

23- DEMANDE DE PERMIS DE RÉNOVATION DANS LA ZONE CH-101 RÉGIE PAR UN PIIA – 748, RUE PRINCIPALE – DÉCISION SUITE AUX RECOMMANDATIONS DU CCU RÉSOLUTION NUMÉRO 124-06-20

Considérant qu'une demande de permis de rénovation a été déposée en bonne et due forme à la municipalité de la présentation;

Considérant que la municipalité de la présentation a adopté un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale portant le numéro 10-140 applicable dans la zone CH-101;

Considérant que les objectifs et les critères énoncés au règlement 10-140 sont bien respectés;

Considérant que le projet est conforme à toutes les normes édictées dans le règlement d'urbanisme;

Considérant les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme transmises au Conseil, suite à la rencontre qui a été tenue le 19 mai 2020;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf Appuyé par Martin Nichols Et résolu à l'unanimité D'approuver la demande de permis de rénovation pour changer, le revêtement extérieur et les fenêtres du triplex, tel qu'illustré aux documents remis par courriel pour le 748, rue principale.

24- SERVITUDE DE PASSAGE EN FAVEUR DU 267, RUE CHARLES-A.-GAUTTIER – MANDAT À FRANÇOIS MALO, ARPENTEUR GÉOMÈTRE ET MAÎTRE MAXIME DAVID, NOTAIRE RÉSOLUTION NUMÉRO 125-06-20

Considérant que le propriétaire de l'immeuble sis au 267, rue Charles-A.-Gauttier utilise une partie du lot 3 406 950, appartenant à la Municipalité La Présentation afin d'avoir accès à ses garages attenants au bâtiment principal;

Considérant que la Municipalité souhaite enregistrer une servitude de passage temporaire, en faveur du propriétaire du 267, rue Charles-A.-Gauttier;

Considérant que la Municipalité souhaite faire réaliser une description technique afin de localiser l'utilisation de son lot 3 406 950;

Considérant que le lot 3 406 950 est appelé à devenir une voie de circulation publique dans un développement futur;

Considérant l'offre de service de monsieur François Malo, arpenteur-géomètre, déposé par courriel le 20 mai 2020, concernant la réalisation d'une description technique au coût total de 850\$, plus les taxes et frais de recherche:

Considérant l'offre de service de Maître Maxime David, notaire, déposé par courriel le 20 mai 2020, concernant la préparation des documents officiels pour l'enregistrement de la servitude de passage au coût total de 600\$, plus les taxes et frais applicables;

Considérant que les frais liés à l'enregistrement de la servitude de passage seront divisés à parts égales entre la Municipalité et le propriétaire du 267, rue Charles-A.-Gauttier;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf Appuyé par Georges-Étienne Bernard Et résolu à l'unanimité

De donner mandat à monsieur François Malo, arpenteur-géomètre, pour réaliser la description technique, au coût d'environ 425\$, plus les taxes et frais de recherche;

De donner mandat à Maître Maxime David, Notaire, pour préparer les documents officiels pour l'enregistrement de la servitude de passage, au coût d'environ 300\$, plus les taxes et les frais applicables;

D'autoriser le paiement de la facture une fois que nous aurons reçu tous les documents.

25- DIVERS

Aucun point n'a été ajouté.

26- DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

MRC – Projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du Conseil du 13 mai 200

MRC – Résolution numéro 20-05-150 – tribunal administratif du Québec – Energie Valero inc. – Quittance et transaction - Autorisation

RIAM – Ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'administration du 27 mai 2020

RIAM – Ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 3 juin 2020

RIAM – Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 22 avril 2020

MINISTRE DÉLÉGUÉE À L'ÉDUCATION – Ouverture des camps de jours dans toutes les régions à compter du 22 juin

MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE – Résolution numéro 2020-05-118 – Travaux de rapiéçage d'asphalte – Appel d'offres public – Adjudication du contrat

27- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE RÉSOLUTION NUMÉRO 126-06-20

Il est proposé par Louise Arpin Appuyé par Jean Provost Et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 20h48.

Claude Roger	Josiane Marchand
Maire	Directrice générale et secrétaire-trésorière